

## VILLE DE SAINT-PASCAL

### AVIS PUBLIC

**Avis d'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 299-2017 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin de permettre l'usage « auberge, maison de touristes et auberge de jeunesse » dans la zone RA3.**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 janvier 2017, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 299-2017 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin de permettre l'usage « auberge, maison de touristes et auberge de jeunesse » dans la zone RA3.
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue par le conseil municipal le **lundi 6 février 2017, à 20 h 00**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 405, rue Taché, Saint-Pascal.
3. Le projet de règlement a pour objet de permettre l'usage « auberge, maison de touristes et auberge de jeunesse » dans la zone RA3.
4. Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette occasion.
5. Le projet de règlement numéro 299-2017 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 405, rue Taché, Saint-Pascal, aux heures normales de bureau.

7. La zone concernée par cette modification est la zone RA3.  
Cette zone peut être décrite sommairement comme suit :

RA3 : Cette zone est située au nord de la voie ferrée et au sud de l'avenue Chapleau. Elle comprend les rues Richard et Gagnon.

L'illustration de la zone concernée et des zones contiguës peut être consultée au bureau de la municipalité.

Donné à Saint-Pascal, ce 11<sup>e</sup> jour de janvier 2017.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 18 janvier 2017 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 11 janvier 2017.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA